

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Bureau du Comité Directeur

REUNION 21/10/21

Président : WATTELLIER Eric (excusé)
Président Délégué : WATTELLIER Marc
Vice-Présidente : Aline GARRIGUE
Vice-Président : CHAOUI Abdelali (excusé)
Vice-Président : Philippe MARCO-GREGORI (excusé)
Secrétaire Général : GRISORIO Vincent
Secrétaire Adjointe : Sandrine DOMART
Trésorier Général : Christophe SALMERON

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, le Bureau du Comité Directeur prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

CORRESPONDANCE

LFA : du 18/10/21, concernant la fermeture définitive du réseau MPLS et la fin de la migration des sites des Ligues et Districts au 31/12/21. Pris note.

HOTLINE PANDÉMIE FFF : du 18/10/21, informant que **seuls les tests réalisés dans un but de dépistage, après prescription médicale, sont désormais pris en charge par l'Assurance maladie.**

Les tests réalisés en vue d'obtenir un pass sanitaire deviennent donc payants (note officielle du Directeur Général de la Santé). Pour les tests RT-PCR sur prélèvement nasopharyngé, réalisés dans des laboratoires de biologie médicale, le prix est de 43,89 €.

Evolution des preuves de tests permettant l'obtention d'un pass sanitaire

Seul un résultat d'un examen de dépistage RT-PCR ou d'un test antigénique constitue une preuve utilisable pour l'obtention d'un pass sanitaire, dans la limite d'une durée de validité de 72 heures.

En revanche, **les autotests réalisés sous la supervision d'un professionnel de santé ne sont plus reconnus comme preuve pour le pass sanitaire.**

Les autotests réalisés sans supervision restent accessibles pour un suivi individuel, mais ne constituent toujours pas de preuve au pass sanitaire.

DTN : du 19/10/21, schémas régionaux et départementaux du DAP. Pris note.

FC LATOUR BAS ELNE : du 18/10/21, demande d'assouplissement du Championnat U15F. Réponse sera faite et une réunion de concertation sera mise en place.

COUPE DE FRANCE

Le Bureau du Comité Directeur félicite les clubs du FC ALBERES-ARGELES, de CANET RFC et de l'USEPMM pour leur qualification pour le 6ème tour de Coupe de France !

Le Président Délégué
Marc WATTELLIER

Le Secrétaire Général
GRISORIO Vincent